

RÈGLES DE PRATIQUE DANS LES CLUBS FFA

A compter du 28 novembre 2020

Pour les entraîneurs et pratiquants



Public autorisé sur le stade

(ERP de type PA)

- Pratique des mineurs licenciés :
Groupes de 15 (protocole FFA)
Sans limitation des 20km, 3h, 1x/jour
- Pratique des majeurs licenciés :
Groupe de 6 personnes encadrement
compris (protocole MS*)
Avec limitation des 20km, 3h, 1x/jour
- Pratique des sportifs inscrits sur listes
ministérielles : sans aucune restriction
- Pratique des baby athlète (U7) : la
pratique se faisant en salle, il faudra
attendre le 15/12 pour connaître les
nouvelles règles.

* Ministère chargé des Sports



Gestion des groupes

- Gestion groupes sur le stade:
Pas de limitation de l'effectif global sur le
stade. Groupes de 15 pour les mineurs
(protocole FFA) / Groupes de 6 pour les
majeurs (protocole MS*)
- Gestion groupes dans l'espace public
dans le cadre de l'activité du club :
Groupes de 15 pour les mineurs
(protocole FFA) / Groupes de 6 pour les
majeurs (protocole MS*)
- Protocole FFA : dans la mesure du
possible rechercher la constance des
groupes (pas de changement durant la
séance). Pour les mineurs, si possible
conserver les fratries ou les élèves des
mêmes classes ou des mêmes
établissements.



Pratique autorisée dans l'espace public

- Pratique des mineurs :
Pratique autogérée : groupe de 6
(protocole MS*) avec limitation 20km,
3h, 1x/jour
Pratique en club : Groupes de 15
(protocole FFA) sans limitation 20km,
3h, 1x/jour
- Pratique des majeurs :
Pratique autogérée : groupe de 6 du
même foyer (protocole MS*) avec
limitation 20km, 3h, 1x/jour
Pratique en club : Groupes de 6
encadrement compris (protocole MS*)
avec limitation 20km, 3h, 1x/jour
- Pratique des sportifs inscrits sur listes
ministérielles :
sans aucune restriction



L'attestation est obligatoire

pour tous

Dans le respect de 20km, 3h, 1x/jour

Téléchargement [ICI](#)



Distanciation physique

Respecter et faire respecter sur le
stade un espace de 2m entre les
pratiquants sauf quand la nature même
de l'épreuve ne le permet pas.



Matériel d'entraînement et vestiaire

Affectation du matériel par groupe
d'entraînements. En cas de matériel
commun, nettoyer puis suivre la procédure
de désinfection du matériel avant
rangement.
Les vestiaires doivent demeurer fermés.



**Le masque doit être porté par
toutes les personnes, à partir
de 6 ans.**

**Il peut être enlevé lorsque
l'activité le nécessite.**



Accompagnateurs de mineurs

Dans la mesure du possible ne pas
rester sur le stade.
Vérifier l'absence de symptômes de la
covid-19 (dont absence de fièvre
>38°C) avant d'aller au stade.



Pas de compétitions avant le 20/01

En fonction de l'évolution de la
pandémie, en dehors du Défi'Athlé
Particularité : compétitions à huis clos
possibles pour les sportifs listés en
extérieur et en salle (ERP PA ou X)